



## UDVN – FNE 83

(Affiliée à F.N.E. - PACA)

Union Départementale pour la sauvegarde de  
la Vie, de la Nature, et de l'Environnement.

1571, Chemin de Terrimas

83260 LA CRAU

Adresse mail : [info@udvn-fne83.fr](mailto:info@udvn-fne83.fr)

Site web : <http://www.udvn-fne83.fr>



Le 18 décembre 2020

**Monsieur Le Maire de Cogolin**

**Hôtel de Ville**

**Place de la République**

**83310 COGOLIN**

Transmis par courrier électronique à [urbanisme@cogolin.fr](mailto:urbanisme@cogolin.fr) le 18/12/2020

**Objet : Projet de plateforme de déchets du BTP dans la Vallée de la Mole**

**Avis défavorable déposé au titre de la concertation publique**

Monsieur le Maire,

Nous avons appris que, par délibération du conseil municipal du 24 septembre, la municipalité de Cogolin souhaite autoriser la création d'une plateforme de tri et de valorisation dédiée aux déchets inertes du BTP et à certains déchets non dangereux. Pour permettre la réalisation du projet, sur des terrains d'environ 2 hectares situés au lieu-dit « Le Rayol », actuellement destinés à l'activité agricole, vous voulez faire évoluer le document d'urbanisme, par une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

À ce sujet, nous voudrions vous soumettre plusieurs observations.

En premier lieu, nous souhaitons que soit maintenue en tout lieu, sauf cas de force majeure, la vocation des terres agricoles, et par conséquent nous nous opposons à la mise en compatibilité du PLU pour ce projet.

### **Atteinte aux paysages, à la nature, à l'environnement**

Ce projet se situe entre Cogolin et La Mole, dans une zone agricole qui offre, à environ 2 km de l'entrée de ville ouest de Cogolin, au bord de la route départementale 98 et très visible depuis celle-ci, un paysage paisible et traditionnel de vignobles entourés par plusieurs massifs boisés classés, avec en fond de paysage les collines des Maures. Ce paysage, encore

presque entièrement préservé du mitage à cet endroit, est emblématique de l'image rurale traditionnelle du voisinage des Maures, devenue rare dans le Golfe de Saint-Tropez et ses alentours du fait de la pression immobilière.

La plateforme de traitement de déchets du BTP, si elle venait à s'établir dans ce paysage, en détruirait totalement l'harmonie, certainement de façon irréversible. Il nous semble qu'une telle installation aurait mieux sa place dans une zone industrielle qu'au milieu des vignes.

Cette zone agricole représente également un espace de transition entre deux ZNIEFF toutes proches, et entre les massifs boisés qui l'entourent jusqu'aux premiers contreforts des Maures. La plateforme, située à cet endroit, ferait obstacle à ce rôle de transition et d'échanges.

### **Risques pour l'agriculture, la santé, la salubrité publique**

Nous attirons votre attention sur les risques potentiels de ce projet sur l'agriculture, les vignes et la santé humaine, du fait des productions de poussières et de particules fines qu'il ne manquera pas de générer. En outre une partie de ces poussières, même arrosées, même si on les suppose issues de déchets inertes non dangereux, risquent d'être transportées par l'air, par les eaux de ruissellement, par infiltration, et d'atteindre la nappe phréatique et les captages du Rayol, tout proches, qui alimentent en eau potable une partie du Golfe de Saint-Tropez.

Notons que ce dernier point relève également de l'Article L211-1 du Code de l'Environnement sur la gestion de la ressource en eau qui vise notamment à assurer : [...]

« I. -2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales [...]

### **Risques pour la commodité du voisinage**

Nous constatons que nombre de villas et d'habitations, peu visibles sur les photos et les plans car abritées dans la verdure, se situent dans un rayon de moins de 500 mètres du lieu retenu pour cette plateforme, de même qu'un lotissement d'une trentaine de maisons environ, dénommé « Le Bois Fleuri ». Le bruit des engins divers travaillant toute la journée s'entendra de fort loin et ne manquera pas de générer des nuisances sonores auxquelles les habitants n'étaient pas exposés jusqu'ici - beaucoup ayant justement choisi cet endroit pour sa tranquillité...

### **Risques pour la sécurité**

Nous avons aussi constaté que la route départementale 98, par laquelle les camions devront accéder au site de la plateforme, est étroite, dépourvue de bas-côtés sur ce tronçon, et immédiatement bordée de fossés. Cet axe connaît un fort trafic pendant toute l'année, il est de plus fréquenté par quantité de poids lourds. Cette départementale est connue des services de secours pour être particulièrement accidentogène entre Cogolin et la forêt du Dom. Nous craignons que le trafic des nombreux camions qui fréquenteront le site de l'entreprise ne contribue sensiblement à augmenter les risques et la gravité des accidents sur cette portion de route.

**Le besoin d'une nouvelle plateforme destinée à recevoir des déchets du BTP ne semble pas avéré.**

À la suite d'une rapide enquête auprès des opérateurs de rejets du BTP, que nous pourrions développer en cas de besoin, nous avons acquis la preuve que la nécessité de cette nouvelle station n'est pas exprimée.

Pour tous ces motifs, nous émettons un avis défavorable à ce projet de plateforme de dépôt et de traitement des déchets du BTP dans la vallée de la Mole, qui ne revêt aucun intérêt général, et dans le cas où vous jugeriez opportun d'y donner suite, nous nous réserverions le droit d'ester en justice afin de nous y opposer.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Henri BONHOMME  
Président de l'UDVN-FNE83

